

Introduction

Intérêt de la collecte : constituer matériellement le patrimoine archivistique du futur.

3 critères justifient la conservation des archives :

- Besoins de la gestion
- Justification des droits des personnes
- Documentation historique de la recherche

L'inflation administrative depuis les années 1980 et les nombreuses réorganisations territoriales de l'État rendent plus complexes l'évaluation et la sélection des archives.

Les directives nationales recommandent aux services d'archives d'identifier les archives essentielles qui leur manquent et de rentrer dans une démarche de collecte volontariste réfléchie.

Une approche en réseau des producteurs sera privilégiée.

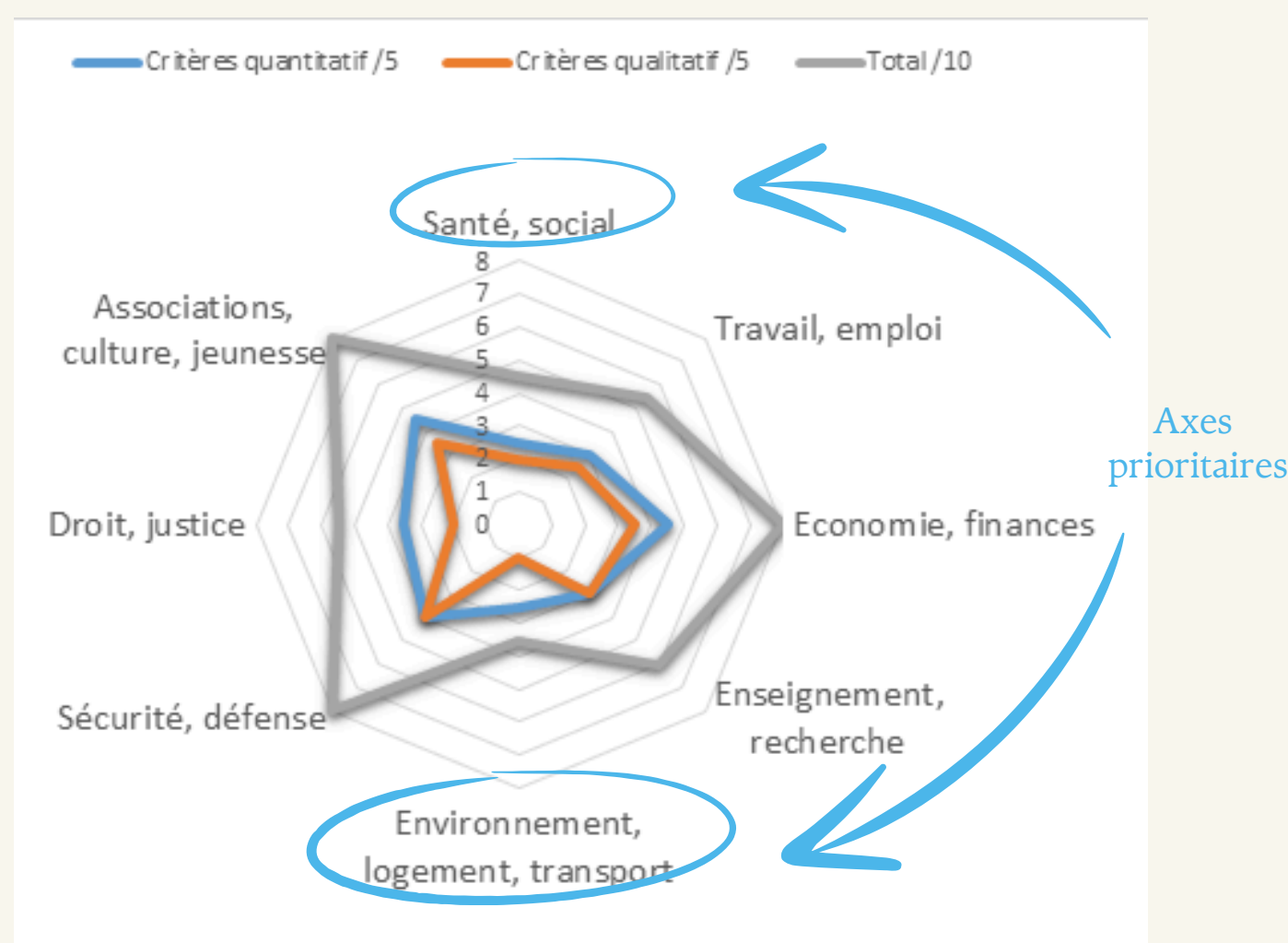
Buts de la politique de collecte :

- Identifier les documents essentiels à collecter et concentrer les efforts pour constituer un patrimoine de qualité.
- Réévaluer les stocks pour confirmer, ou non, un archivage définitif.

Contexte et actions depuis 2021 :

- Récents travaux ayant augmenté la capacité de stockage
- Opérations de collectes thématiques :
 - Minutes et répertoires de notaires
 - Université de Limoges
 - Grande collecte des archives du sport (impulsée par le SIAF)

Etat actuel de la collecte, par fonctions



Notes résultant de l'analyse macro des versements d'archives des principaux producteurs d'archives publiques, par domaine d'activité.

Plan d'actions

Axe 1 : Aménager le sol (forêt - environnement), 2023-2025

Justification :

- Gestion de la forêt sous-représentée dans les fonds des archives
- Importance de la forêt et du patrimoine forestier en Haute-Vienne
- Sol permanent mais en évolution constante

Actions envisagées :

2nd semestre 2023 : ONF

1er semestre 2024 : CRPF, DDT - Service eau, environnement, forêt

2nd semestre 2024 : DRAAF, OFB

1er semestre 2025 : SAFER, Chambre d'agriculture

Axe 2 : Accéder aux soins, 2025-2027

Justification :

- Archives hospitalières anciennes rentrées partiellement
- Présence d'hôpitaux spécialisés dans la santé mentale en Haute-Vienne
- Problématique de production massive d'archives hospitalières

Actions envisagées :

Fin 2024-début 2025 : Versement attendu du CHU Limoges

2nd semestre 2025 : Établissements hospitaliers de Saint-Junien et Rochechouart

1er semestre 2026 : Centre hospitalier spécialisé Esquirol

2nd semestre 2026 : Centre hospitalier intercommunal Monts et Barrages à Saint-Léonard de Noblat

1er semestre 2027 : Centre hospitalier Jacques Boutard de Saint-Yrieix-la-Perche

2nd semestre 2027 : ARS

Réévaluation des fonds contemporains

La notion

Au sens strict, c'est une revue de l'intérêt des archives aboutissant à une décision d'élimination alors qu'une première évaluation avait abouti à une conservation définitive.

Au sens large, la décision d'élimination est prise alors qu'aucune évaluation n'a été faite à l'entrée des documents, ou bien seulement une évaluation superficielle (préparation hâtive des bordereaux de versement, rôle de pré-archivage joué autrefois par les AD 87).

La décision des AD 87

- Pour la réévaluation au sens strict, suivre la mise à jour des circulaires de tri pour réinterroger la pertinence de la conservation des fonds tout en prenant en compte les particularités locales.
- Pour la réévaluation au sens large, identifier des archives éliminables grâce à la rédaction d'instruments de recherche ou la réalisation de balayages approfondis.

Conclusion

Les AD 87 constitueront des fonds d'archives définitives selon deux lignes directrices :

- Une exigence accrue à l'égard des entrées grâce à l'identification de fonds prioritaires
- Un réexamen systématique des fonds précédemment entrés selon les critères définis dans la politique de collecte

Assurer aujourd'hui une collecte raisonnée pour garantir un patrimoine historique de qualité pour demain.

RÉPARTITION DES ARCHIVES PAR SÉRIES

Archives contemporaines : 58%

Séries anciennes, modernes et toutes périodes : 31%

Archives privées : 9%

Archives communales déposées : 2%